



Formation PSC 1 « Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 »

Public visé par la formation :

La formation PSC 1 est accessible à toute personne âgée au minimum de 10 ans et aux personnes à mobilité réduite.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour accéder à cette formation.

Objectifs de la formation :

L'unité d'enseignement « PSC 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours, conformément aux dispositions en vigueur. Le candidat doit être capable de protéger ou de faire protéger une victime, de prévenir ou de faire prévenir les structures publiques de secours. Le candidat doit être capable de réaliser ou de faire réaliser des gestes d'urgence face à une situation de détresse.

Contenus de la formation :

Accueil des participants

1 ère partie : Protection, Alerte, Alerte des populations (30 minutes)

2 ème partie : Malaise (50 minutes)

3 ème partie : Perte de connaissance (40 minutes)

4 ème partie : Arrêt cardiaque (2 heures)

5 ème partie : Obstruction des voies aériennes par un corps étranger (50 minutes)

6 ème partie : Traumatisme, Brûlures, Plaies, Hémorragies externes (2h10)

Evaluations et clôture de la formation

Durée et modalités d'organisation :

La durée de la formation dispensée est fixée à 7 heures de face à face pédagogique pour une formation organisée en présentiel, hors temps de pauses et repas. La formation se déroule sur une journée, en demi-journée ou en soirée. Le nombre de participants est fixé entre 8 et 10 stagiaires par formateur. A son arrivée, le stagiaire signale sa présence en signant une feuille d'émargement. Une pause de 15 minutes est accordée le matin et l'après-midi ainsi qu'une pause déjeuner d'une heure le midi.

Délai d'accès à la formation :

Lors de la pré-inscription à la formation sur notre site internet, nous adressons au candidat ou à la structure le dossier d'inscription (fiche d'inscription, convention, conditions générales de ventes et règlement intérieur). L'inscription est effective à réception du dossier complet et du règlement sous réserve des places disponibles en fonction des dossiers complets reçus. En cas de session complète, le participant sera contacté afin de lui proposer une nouvelle date de formation.



Accessibilité aux personnes handicapées :

La formation PSC 1 est accessible aux personnes à mobilités réduites. De ce fait, nos formateurs adaptent la pédagogie en fonction du handicap.

Pour les sessions dont l'ensemble des participants sont en situation de handicap, nous réduisons la composition du groupe afin que le formateur puisse apporter une qualité de formation et ainsi adapter la formation.

Lorsque la session se déroule au sein de nos locaux, l'accès à la salle est possible (rampe, porte large, ...) ainsi que l'accès aux sanitaires.

Lieu de la formation :

Nos formations peuvent se dérouler au sein des structures privées (aux dates et horaires demandées par l'entreprise), elles peuvent également se tenir de façon ponctuelle dans des lieux publics (salle communale, collège ...)

Mais la majorité des sessions que nous mettons en place se déroulent dans les Centres d'Incendie et de Secours du département (En raison de la crise sanitaire actuelle, les sessions sont possibles selon les directives du SDIS 53 applicables au moment de la formation)

Présentation de l'équipe pédagogique :

La commission secourisme est composée comme suit :

1 responsable de commission

1 médecin

3 instructeurs

84 formateurs

Moyens et méthodes pédagogiques :

Activités de découverte : étude de cas, exposé interactif, discussion dirigée, démonstration en temps réel.

Activités d'apprentissage : exposé interactif, démonstration pratique, apprentissage du geste, apprentissage par technique miroir, mise en situation.

Activités d'application : mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

A l'issue de la formation : un manuel conforme aux textes en vigueur sera remis à chaque participant.

Evaluation de la formation :

Pour être certifié, le participant doit :

- Participer à toutes les phases de formation
- Réaliser tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique
- Participer comme sauveteur, à au moins une activité d'application (cas concret)

La formation PSC 1 est sanctionnée par la délivrance du « Certificat de Compétences de citoyen de sécurité civile »

Possibilités de validation d'un/des blocs de compétences :

La formation Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC 1) ne sera validée uniquement lorsque l'ensemble des blocs de compétences sont obtenus.



Equivalences :

- Attestation de formation aux premiers secours (A.F.P.S)
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU)
- Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel (AFCPSAM)
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES)
- Brevet national de secourisme (BNS)
- Brevet national de premiers secours (BNPS)
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A)
- Certificat de sauveteur secouriste du travail (CSST) (1)
- Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (C.F.A.P.S.E.)
- Le brevet de brancardier secouriste
- Le brevet de secouriste de la protection civile Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)
- Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile
- Brevet de surveillant de baignade
- (1) Arrêté du 5 décembre 2002 du Ministère de l'intérieur : Article 1 "..., les titulaires du certificat de Sauveteur-secouriste du travail, à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir L'attestation de formation aux premiers secours."

Passerelles :

La formation passerelle PSC1 vers SST permet de devenir S.S.T. dans son entreprise. Être titulaire du P.S.C.1 daté de moins de 2 ans (ou ayant suivi une formation continue P.S.C.1 de moins de 2 ans).

Suites de parcours et débouchés :

Il existe de nombreux métiers ayant la formation PSC1 pour impératif, les sapeurs-pompiers, les associations de Sécurité Civile, l'ensemble de la profession de la santé est bien évidemment concerné : infirmiers, pharmaciens, les assistants sanitaires en Accueil Collectif de Mineurs (ACM), la formation est aussi recommandée pour les animateurs (animations socio-culturelles comprises : MJC, associations...) , les assistantes maternelles et de nombreux postes en rapport avec l'aide à domicile sont également concernés.

Taux d'obtention (du 01/01/2021 au 31/12/2021) :

Nombre de sessions réalisées : 87
Nombre de stagiaires formés : 696
Taux de réussite : 100 %

Mise à jour le 15-02-2022